

Vers une meilleure prise en charge de la dépendance



L'agenda social 2010 a été largement dominé par la réforme des retraites, celui de 2011 sera marqué par la prise en charge de la dépendance. Si en 2010, il s'agissait de consolider le système de répartition, cette année il s'agit d'inventer une réponse à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. C'est un nouveau défi dont les enjeux sont multiples et complexes : quelle place laisser à l'aide, en espèces et en nature, de la famille ? La prise en charge de la dépendance relève d'une démarche individuelle de prévoyance, comment l'articuler avec les aides publiques ? Comment intégrer ce risque nouveau dans l'architecture actuelle de notre système de protection sociale ? Plus fondamentalement, quelle qualité de vie voulons-nous pour les personnes très âgées ? Ces enjeux nous concernent tous et tout particulièrement les familles puisqu'elles sont la composante essentielle de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Retraites, dépendance : l'agenda social reflète le poids du vieillissement de la population dans les orientations des politiques publiques. Cette donnée ne doit toutefois pas occulter d'autres situations toutes aussi préoccupantes pour notre avenir. Je veux parler ici des jeunes. Leur taux de chômage est particulièrement élevé dans notre pays et le RSA Jeune n'a pas encore tenu toutes ses promesses. Leur taux de pauvreté monétaire relatif (20,1 % en 2008) est largement supérieur à celui de l'ensemble de la population (13 % en 2008).

Les dépenses publiques consacrées à la jeunesse et à l'enfance ne sont pas seulement des mesures de compensation et ne doivent pas être considérées uniquement comme des revenus de substitution éventuels. A l'aube de l'année 2011, je souhaite rappeler que les dépenses consacrées à la jeunesse sont surtout des dépenses d'investissement pour les générations futures.

*François Fondard
Président de l'UNAF*

Sommaire

Pages 2-3

- Familles Rurales :
Exposition d'activités manuelles
- CSF :
Pour une école de la réussite pour tous
- Familles de France :
Défense du consommateur

Pages 4-5

- Observatoire 2011 UDAF :
Familles et orientation scolaire
- Communiqué de presse :
"Réalités Familiales"
- Electricité : amélioration du tarif social
- La Sécurité Routière et l'UNAF
signent une convention

Page 6-7

- FAVEC : "Face au veuvage, ensemble,
continuons..."
- Lire et Faire Lire a fêté ses 10 ans

Page 8

- Familles de France :
Calendriers bourses aux vêtements



Familles Rurales Exposition d'activités manuelles



EXPOSITION D'ACTIVITES MANUELLES

La commission d'activités manuelles de la Fédération Familles Rurales de la Manche organise une exposition des réalisations de ses clubs et ateliers de patchwork, de bricolage, de peinture sur porcelaine, d'art floral le :



**LUNDI 31 MAI 2011 DE
15H30 A 18H30**

AU SIEGE DE LA FEDERATION
(ZI de la Capelle -
291, rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LO « dans les
locaux de L'UDAF »)

Toute personne intéressée peut venir admirer les créations de l'année.

MINI-SEJOURS

Vos enfants de 4 à 14 ans s'ennuient généralement pendant les vacances d'été.

Alors inscrivez-les dans les mini-séjours (de 2 à 5 jours) organisés par les associations locales Familles Rurales. Ils pourront faire de l'escalade, du canoë, du cirque, du cheval, de la mini-moto, etc... il y a forcément un thème qu'ils aimeront.

DEMANDEZ VITE UNE
DOCUMENTATION A LA
FEDERATION AU
02.33.57.76.59.



Cette année, votre
enfant ne s'ennuiera
pas !

SEJOUR EN ESPAGNE

Si vous avez entre 12 et 16 ans, venez profiter d'un séjour en Espagne à Saint Féliu en Buixalleu (petit village en Catalogne) du 6 au 20 juillet 2011.

VOUS DECOUVRIREZ L'ESPAGNE A TRAVERS DE
NOMBREUSES VISITES : Barcelone (stade olympique,
rambla, musée), Gironne, Figueras, Parc aquatique à
Mijas.



PLUSIEURS ACTIVITES SERONT PROPOSEES : échanges
avec Espagnols, piscine, tennis, randonnées en
montagne...

*Mme France MARTIN
Présidente*

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
CONTACTER LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION
DE FAMILLES RURALES DE MARCHESIEUX AU
02.33.47.30.97**

Familles Rurales
Fédération Départementale de la Manche
Zi La Capelle - 291 rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LO

Tél. : 02 33 57 76 59
Fax : 02 33 57 39 11 (Udaf)
famillesrurales50@aliceadsl.fr

www.famillesrurales.org

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action

- familles	- jeunesse	- vie associative
- consommation	- loisirs	- tourisme
- éducation	- environnement	- santé

Membre de la Fédération Nationale
reconnue d'utilité publique.



SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de
Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00

Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

Pour une école de la réussite pour tous !



La note de synthèse du Conseil d'analyse stratégique communiquée au gouvernement, ne fait que conforter ce que les familles constatent au quotidien : il n'y a pas assez d'enseignants pour encadrer nos enfants, en particulier dans le primaire. La France se situe dans le bas de l'échelle avec une moyenne de 6 adultes pour 100 élèves alors que dans beaucoup d'autres pays européens la moyenne est à 9. La seule réponse apportée par les politiques aux interpellations de la communauté éducative est toujours la même : ce n'est pas une question de moyens.

Et bien si ! Nous ne pouvons pas entendre ce discours gouvernemental quand nous voyons des classes surchargées, des classes fermées, des enseignants non remplacés, des filières ou des options supprimées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans remise en cause, des élèves en difficultés grandissantes... A la rentrée 2011, ce sont encore 16 000 postes qui seront supprimés alors que le nombre d'enfants est en augmentation.

Pour la Confédération Syndicale des Familles, il est clair qu'il s'agit d'une volonté idéologique du gouvernement en place. En réduisant, dans les proportions inédites, son soutien à l'Ecole de la République, il est en train de détruire notre système d'Education Nationale, de la même manière qu'il s'emploie depuis 2007 à démolir progressivement l'ensemble des services publics.

Nous voulons une école ouverte à tous avec des enseignants en capacité d'exercer sereinement leur métier pour offrir aux jeunes la possibilité de réussir leur vie qu'elle que soit la filière qu'ils emprunteront.

La Présidente
Yvette REGNAULT

Défense du consommateur



ASSOCIATION FAMILIALE DE COUTANCES
5 Rue des seringas 50.200 COUTANCES
Fax, Tél (répondeur) : 02 33 45 14 16

DEFENSE DU CONSOMMATEUR

Pour vous aider dans vos démarches de consommateur

L'ASSOCIATION FAMILIALE DE COUTANCES

organise des permanences

les 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Entre ces dates, vous pouvez laisser un message

sur le répondeur au 02 33 45 14 16

nous reprendrons contact avec vous

Si vos revenus sont inférieurs au S.M.I.C. des bons de constitution du CDAD pourront vous être délivrés

(CDAD Conseil Départemental d'Accès Aux Droits)

Observatoire 2011 "Familles et orientation scolaire"



L'Observatoire Départemental des Familles a pour but de mieux connaître les besoins des familles. Ces besoins peuvent être appréhendés par l'interrogation d'un échantillon de familles, représentatif des familles dans le département de la Manche.

Cette étude est réalisée sur des thèmes liés aux grands sujets de société, sur l'éducation, la culture, les

équipements, les services aux familles, les relations familiales, les loisirs, la conciliation vie familiale - vie professionnelle, le multimédia, la sécurité, la violence, le logement, l'environnement, la santé...

**POUR L'ANNEE 2011, L'UDAF DE LA MANCHE
MENERA EN SON DEPARTEMENT L'ENQUETE :
« FAMILLES ET ORIENTATION SCOLAIRE ».**

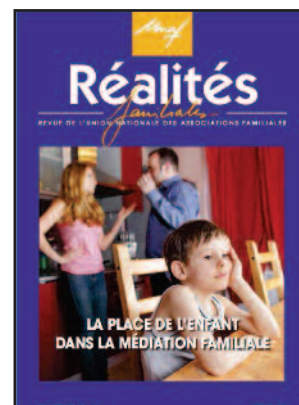
Communiqué de presse Le magazine "Réalités familiales"



LE MAGAZINE « REALITES FAMILIALES » EDITE PAR L'UNAF - « LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA MEDIATION FAMILIALE »

Deuil, handicap d'un enfant, divorce etc., les causes de rupture familiale sont nombreuses. Or, la Médiation Familiale peut apporter des solutions et aides à rétablir le dialogue. Investie depuis plus de 15 ans dans la reconnaissance et la promotion de la médiation familiale, L'UNAF dédie son magazine à « LA PLACE DE L'ENFANT DANS LA MEDIATION FAMILIALE ».

Qu'est-ce que la Médiation Familiale ? Lorsque les parents se séparent, bien souvent l'enfant est au milieu de querelles. Comment prendre en compte la place et la parole de l'enfant dans ce processus ? Quelles expériences concrètes pour intégrer l'enfant, tout en lui laissant une place d'enfant ? Le magazine alterne analyses, débats, témoignages européens, expériences menées dans les UDAF.



UN SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE EXISTE AU SEIN DE L'UDAF DE LA MANCHE.

Pour nous contacter : Secrétariat Médiation Familiale - Tél : 02 33 57 92 25

Nous lire : Site Internet - www.udaf50.asso.fr

Nous écrire : mediationfamiliale@udaf50.asso.fr

(ZI de la Capelle - 291, rue Léon Jouhaux - 50000 SAINT-LO)

En bref... Electricité : Amélioration du tarif social



Au 1er janvier 2011, les bénéficiaires du tarif de première nécessité de l'électricité bénéficient d'une augmentation de 10 points du rabais qui leur est octroyé.

Celui-ci variait de 30 à 50 % en fonction de la taille du foyer ; il passe donc de 40 à 60 %. Par ailleurs, afin d'augmenter le nombre des bénéficiaires actuellement bien en deçà du nombre d'ayants droits



potentiels, des procédures visant à rendre automatique l'attribution de ce tarif social seront mises en place.

La Sécurité Routière et l'UNAF signent une convention de partenariat



La Sécurité Routière et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) signent une convention de partenariat pour accompagner les familles dans l'apprentissage de la sécurité routière et dans "l'après-accident".

Michèle MERLI, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, et François FONDARD, Président de L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), signent mercredi 2 mars, une convention de partenariat pour les familles dans l'éducation à la Sécurité Routière, renforcer les actions à l'égard des publics jeunes, des seniors et des usagers vulnérables et soutenir les familles victimes d'accidents de la route.

L'UNAF constitue un partenaire clé pour mettre en place des actions de proximité auprès des 732 000 familles adhérentes. Un partenariat pour mutualiser des expertises et mener des actions de proximité. En moins de 10 ans, le nombre de personnes tuées sur les routes a été divisé par deux. Pour pérenniser et améliorer encore les résultats obtenus, la Sécurité routière et L'UNAF ont décidé d'instaurer une collaboration qui permettra de cibler plus particulièrement les seniors et les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et usagers de deux-roues motorisés). Ce partenariat vise aussi les publics jeunes qui doivent être sensibilisés très tôt aux enjeux du partage de l'espace de circulation et aux spécificités des usagers vulnérables.

La famille, espace idéal pour apprendre les règles de base de la sécurité routière aux plus jeunes comme aux plus âgés. Apprendre à ses enfants la sécurité routière. L'éducation routière doit débuter dès le plus jeune âge. Ce sont les parents qui, les premiers et sans en être forcément conscients, sensibilisent leurs enfants à la sécurité routière par l'exemple qu'ils donnent et les valeurs qu'ils transmettent. L'école prend ensuite le relais à travers une formation structurée. Plus tard, au collège, les cyclomoteurs constituent pour beaucoup de jeunes le premier accès à la motorisation. La sensibilisation des familles, la prévention et l'information sont indispensables en amont pour aider les familles dans leurs tâches éducatives et particulièrement dans l'apprentissage des règles de sécurité routière. La conduite accompagnée, assurée par les familles, est importante pour faciliter l'apprentissage de la conduite, mais c'est aussi le code de la rue qui est à appréhender dès le plus jeune âge, en tant que piéton ou en tant que cycliste.

Faire prendre conscience aux seniors de leur fragilité. Malgré une longue expérience, les seniors voient souvent leurs risques d'accidents augmenter en raison d'une baisse de leurs capacités visuelles et auditives et d'une diminution de leur temps de réaction. Les actions de sensibilisation aux conséquences de l'âge sur la mobilité à destination des seniors et de leurs proches constituent un enjeu majeur en raison de l'accroissement constant des 65 ans et plus dans la population. La signature de cette charte de partenariat avec l'UNAF, en donnant un nouvel élan aux actions de sensibilisation des familles au risque routier, devrait contribuer à la baisse de l'accidentalité routière, notamment des jeunes, des usagers vulnérables et des seniors. La famille joue un rôle prescripteur et intergénérationnel de bons comportements. La crainte de causer de la peine ou de la douleur aux siens est un rempart contre les comportements imprudents dont il faut renforcer la solidité. C'est l'un des rôles de la famille : quelques mots parfois peuvent aider à protéger une vie.

**L'UNAF DE LA MANCHE EST PRESENTE
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA SECURITE ROUTIERE**

**Pour nous contacter :
Secrétariat Action Générale
Tél : 02 33 57 92 25**

(ZI de la Capelle - 291, rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LO)



"Face au veuvage, ensemble, continuons..."



Seule Fédération d'Association de Conjointes Survivants, apolitique et non confessionnelle, créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1956. Elle est membre fondateur de « Veuvage Europe » association européenne de veuves, veufs et orphelins.

Elle regroupe 94 Associations Départementales et 16 Unions Régionales. Les veuves de guerre étaient déjà regroupées en association, et avaient certains droits reconnus. Au décès de leur conjoint, les veuves civiles se retrouvaient sans ressources, sans couverture sociale, sans travail, sans allocations familiales (qui étaient versées au salarié), sans autorité parentale. A leur tour, elles créent donc, en Isère, la première association départementale. Puis les veufs ont été accueillis en 1997, et la FAVEC est devenue la FEDERATIONS DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS, avec autorisation de conserver son sigle « FAVEC » qui a été transformé en « FACE AU VEUVEGE ENSEMBLE CONTINUONS ».

Grâce aux efforts conjugués de la FAVEC et des législateurs, nous avons constaté des « avancées » depuis 1949. La situation des veuves s'améliorait un peu. Les promesses du candidat SARKOZY à propos des droits acquis n'ont pas été tenues. Cependant, ces « droits acquis » conditionnent la vie de nombreuses personnes : 3 800 000 veuves et veufs (6% de l'électorat) et 500 000 orphelins de moins de 20 ans, soit 3,3% de la population du même âge ! Chaque jour il y a 580 nouveaux veufs ou veuves.

NOUS CONSTATONS :

- L'abaissement de 4 à 1 an de la couverture maladie des mères de moins de trois enfants ;
- Le relèvement de 50 à 55 ans de l'âge d'attribution de la pension de réversion (2007) du régime général (2009) ;

La disparition sur trois ans de la demi-part fiscale complémentaire plafonnée à 880 €, pour les personnes n'ayant pas élevé seules leurs enfants. En 2012, cette demi-part sera totalement supprimée. L'allocation veuvage créée en 1981 est alimentée par les cotisations de tous les salariés : 0,10% du salaire brut, dont moins de 30% des sommes collectées ont été affectées à l'allocation veuvage. 4 400 000 € n'ont pas été réservés aux allocations veuvage (doc. CNAV) et demeurent noyés dans la cotisation vieillesse. Cette allocation était de 570,21 € au 1er janvier 2010, sans tenir compte du nombre d'enfants, devait être supprimée le 1er janvier 2011.

Une prorogation est prévue pour 2011 !

Les veufs ou les veuves jeunes ne sont pas prioritaires dans la recherche d'un emploi !... depuis 2000.

Plus grave encore, la majorité de nos élus locaux, régionaux ou nationaux ne réalise pas la précarité dans laquelle se retrouvent les conjoints survivants du jour au lendemain. Le seuil de pauvreté n'a-t-il pas été évalué à 882 € par mois et par personne ? Combien de veufs ou de veuves avec ou sans enfant doivent vivre avec moins que cela ?

Avec insistance, nous devons démontrer aux responsables de notre société ce que représente le veuvage... situation dramatique, « accident de la vie » qui engendre des orphelins. Les orphelins sont des citoyens en devenir, brutalement dépourvus de l'essentiel : la présence d'un parent, aggravée par une succession de non-droits.

Mme Ariane AGOSTINIS
Secrétaire

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

• Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).

• Pour adhérer à une association familiale :

L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1,10 €).

• Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

M. Mme :

Adresse :

Appt : N° et nom de rue :

.....

Code postal : Ville :

Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche". (ci-joint chèque de 1 € en règlement).

Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

SI VOUS VOULEZ NOUS AIDER A DEFENDRE
VOS DROITS, ADHERER A LA FAVEC :

FAVEC 50

Tél : 02 33 46 00 53

(1 allée des chênes - 50250 LA HAYE DU PUIITS)

Lire et Faire Lire a fêté ses 10 ans



Initiée par l'écrivain Alexandre Jardin, l'Association (loi 1901) « LIRE ET FAIRE LIRE » est un véritable programme éducatif et d'ouverture à destination des enfants. Il est aussi un exemple concret de solidarité intergénérationnelle en permettant des rencontres régulières entre les jeunes enfants (2 à 6 ans) et des retraités bénévoles. Une démarche axée sur le plaisir de lire, le plaisir de partager.

UN PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'UDAF

Dès l'origine, l'UDAF de la Manche s'est engagée avec la Ligue de l'enseignement dans cette action en participant activement à la recherche de retraités bénévoles offrant une partie de leur temps libre aux enfants des écoles ou des structures péri scolaires pour stimuler le goût de la lecture. Ceci, au cours de séances de lecture, organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant l'année scolaire.

Ainsi, dans la Manche, 145 bénévoles interviennent dans 75 structures.

Les structures sont réparties 73 % en extra et péri scolaire et 27 % en établissements scolaires.

Les groupes d'enfants confiés aux bénévoles sont composés de 2 à 6 enfants volontaires fréquentant l'école, soit maternelle, soit primaire, ou les centres de loisirs. Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire.

En 2010, une campagne départementale de recrutement de bénévoles et de structures éducatives a donné une nouvelle impulsion au niveau des cantons. L'implication des élus est un facteur favorable au développement de « LIRE ET FAIRE LIRE ».

Il est nécessaire de confirmer notre volonté de s'inscrire dans les contrats éducatifs locaux et dans les projets d'écoles, de se faire reconnaître des institutions publiques comme étant acteurs de lutte contre l'illettrisme et favorisant le lien social.

UNE ORGANISATION PAR TERRITOIRE

L'association « LIRE ET FAIRE LIRE » de la Manche est organisée par secteur avec un responsable.

- GRANVILLE - MARTINE HOUTTEVILLE
- AVRANCHES - MARYVONNE KARDJADJ
- COUTANCES - JACQUELINE BABILLOT
- LA HAYE DU PUIITS - SIMONNE LECHANONY
- CHERBOURG EST & OUEST - DENISE MOUCHEL
- SAINT-LO - DANIELLE THERIN



*Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un **LA** pour
tout accorder.*

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

**VOUS POUVEZ DEVENIR ACTEUR DE
« LIRE ET FAIRE LIRE »**

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de « LIRE ET FAIRE LIRE » dans la Manche,

VINCENT LECELLIER,

Délégué Départemental, Tél : 02 33 77 42 50



Association Familiale Saint-Loise

La prochaine Bourse aux Vêtements (Bourse d'été) de l'Association Familiale Saint-Loise se tiendra à la Salle Salvador Allende (Salle des Fêtes) à SAINT-LO.

DEPOT

- VENDREDI 8 AVRIL 2011

VENTE

- SAMEDI 9 AVRIL 2011
- LUNDI 11 AVRIL 2011

REPRISE

- MARDI 12 AVRIL 2011

Cette bourse concerne tout l'habillement d'été : hommes, femmes, enfants et layettes.

COMMENT ADHERER ?

Si vous souhaitez adhérer à l'Association, ou renouveler votre adhésion, afin de pouvoir déposer vêtements ou articles divers lors des trois prochaines bourses de l'année, des permanences seront tenues dans les locaux de :

**L'OFFICE DE LA VIE ASSOCIATIVE, Centre Culturel,
Place du Champs de Mars à SAINT-LO,**

LUNDI 14 ET VENDREDI 18 MARS DE 14H30 A 17H30

**L'entrée se trouve face au N° 19 de l'immeuble HLM
de la Place du Champs de Mars.**

Association Familiale de l'Agglomération Cherbourgeoise

BOURSE AUX VETEMENTS ET PUERICULTURE

INSCRIPTIONS

- Local AFAC - Parking Fontaine Gambette
- JEUDI 24 MARS - 14H - 18H

VENTE

- Salle des fêtes Cherbourg
- MARDI 5 AVRIL - 16H30 A 19H30
 - MERCREDI 6 AVRIL - 10H A 17H00

ENTREE LIBRE

Association Familiale de Coutances

BOURSE AUX VETEMENTS ET OBJETS DE PUERICULTURE

VENTE

- À l'Espace Jeunes rue du docteur Guillard
- MARDI 12 DE 9H00 A 18H00
 - MERCREDI 13 AVRIL DE 10H00 A 16H00

PERMANENCES POUR INSCRIPTION PREALABLE

- Au siège de l'association - 5 Rue des Seringas COUTANCES
- LES MARDI 29 MARS DE 13H30 A 17 H
 - VENDREDI 1° AVRIL DE 13H30 A 17 H
 - MARDI 5 AVRIL DE 14 H A 17 H

